

Sans cela l'Autriche, la Bohême et la Hongrie seraient peut-être parvenues à une union réelle, un état homogène (1), créé par la nécessité économique et par la communauté des intérêts divers de ces trois pays.

Charles VI croyait pouvoir assurer à Marie-Thérèse la succession en Autriche par une convention, par un acte accepté par ses pays et reconnu par les Etats étrangers. Les événements ont montré combien sa confiance était illusoire. Dans l'état prussien, récemment créé, un rival redoutable s'éleva contre Marie-Thérèse et il lui fallut épuiser toutes ses forces, pour sauver au moins une partie de son héritage et ne le voir amoindri que d'une seule province. Mais dans cette lutte passionnée pour l'existence de l'Autriche, Marie-Thérèse a cru pouvoir apprendre quelque chose de Frédéric II. Elle croyait fermement d'avoir deviné les causes du succès de Frédéric II dans la guerre et celles de ses propres revers. Elle voyait dans l'Etat prussien un royaume pas trop vaste, mais bien organisé, fortement centralisé et excellemment administré ; elle voyait cet Etat complètement dans les mains de Frédéric II et de la bureaucratie puissante. L'Etat prussien était une machine centraliste et bureaucratique et la seule volonté du monarque animait tout son fonctionnement. Par là, l'organisation d'une armée puissante et la perception de nombreux impôts devenait très facile ; c'était là, suivant Marie-Thérèse, la cause intime de tous les succès militaires de Frédéric II.

(1) K. Kramarz, *Le droit d'Etat de la Bohême*.